

| | | | |
|-------------------------|---|-------|--|
| Conseil Municipal du | 2 décembre 2019 | à | 18h00 |
| N°ordre | 50 | Titre | Animations de fin d'année 2019 - Convention avec l'Association Poitiers Le Centre |
| N° identifiant | 2019-0325 | | |
| Rapporteur(s) | Mme Patricia PERSICO | | |
| Date de la convocation | 05/11/2019 | | |
| Président de séance | M. Alain CLAEYS | P.J. | Convention d'objectif |
| Secrétaire(s) de séance | Mme Manon LABAYE et M. François BLANCHARD | | |
| Membres en exercice | 53 | | |
| Quorum | 27 | | |
| Présents | 46 | | <p>M. Alain CLAEYS - Maire</p> <p>M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RATIÈRE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLÈRE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Édouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. François BLANCHARD Conseillers municipaux</p> |
| Absents | 2 | | <p>M. Jean-Baptiste RICCO - M. Aurélien TRICOT Conseillers municipaux</p> |

| | | | |
|---------|---|----------------------------|------------------------|
| Mandats | 5 | Mandants | Mandataires |
| | | M. Jules AIMÉ | M. Abderrazak HALLOUMI |
| | | Mme Clotilde BALLON | M. François BLANCHARD |
| | | M. Patrick CORONAS | Mme Coralie BREUILLÉ |
| | | M. Jean-Marie COMPTE | Mme Jacqueline GAUBERT |
| | | Mme Michèle FAURY-CHARTIER | Mme Peggy TOMASINI |

| | |
|--------------|--|
| Observations | <p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 9, 16, 18, 50, 53, 63 à 64, 33, 10 à 15, 17, 19 à 32, 34 à 49, 51 à 52, 54 à 58, 60 à 62 et 59.</p> <p>Arrivée de M. Philippe PALISSE. Ne prend pas part au vote à titre personnel pour l'association Poitiers Le Centre Mme Valérie FRANCHET-JUBERT.</p> |
|--------------|--|

| | |
|------------------------------------|---|
| Projet de délibération étudié par: | 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel |
| Service référent | Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président |

L'association des commerçants du centre-ville de Poitiers, Fédération des agents économiques, appelée Poitiers Le Centre a pour objectifs d'animer, de promouvoir et de défendre les activités économiques du centre-ville, premier pôle de l'agglomération pour la diversité commerciale (près de 700 points de vente).

Un partenariat actif est établi entre la Ville et l'association Poitiers Le Centre pour dynamiser le commerce, accompagner ses mutations et développer les activités de services du centre-ville de Poitiers.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'association Poitiers Le Centre organise, chaque année, un marché de Noël afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et faire venir les familles.

Pour la deuxième année consécutive, l'association Poitiers Le Centre installe une Grande roue, de 45 mètres de hauteur, qui sera l'attraction phare, au cœur du marché de Noël entouré d'une trentaine de chalets.

Le marché de Noël et la Grande roue ouvriront au public du samedi 23 novembre au dimanche 5 janvier 2020. Les chalets des commerçants seront ouverts jusqu'au mercredi 1^{er} janvier inclus.

Un chalet des créateurs et des artisans est organisé par la collectivité et prendra place au sein du marché de Noël, et deux chalets accueilleront des associations qui œuvrent autour de la solidarité rue Gambetta.

En plus de ces animations, s'ajoutent la Fête foraine au parc de Blossac du samedi 7 décembre au dimanche 5 janvier ; les balades en calèche entre le square de la République et le parc de Blossac et les baptêmes à poneys place De Gaulle pendant les vacances scolaires (du samedi 21 décembre au samedi 4 janvier) organisés par la collectivité ; deux manèges seront également installés sur la place Leclerc – un carrousel de chevaux en bois et un Pousse-Pousse ; les places Lepetit et de Gaulle accueilleront également des manèges. Un Père Noël sera présent les samedi 14, dimanche 15, mercredi 18 et du samedi 21 au mardi 24 décembre.

Deux temps événementiels se dérouleront les après-midis du samedi 23 novembre, premier jour d'ouverture du marché, et du samedi 21 décembre, dernier samedi avant Noël.

Ces deux jours, les chalets du marché de Noël seront exceptionnellement ouverts jusqu'à 21h.

La Ville de Poitiers soutient Poitiers Le Centre en mettant à disposition du matériel (barrières, câbles, ganivelle...), prend en charge l'ouverture des compteurs et la consommation électrique et achète quatre sapins de quatre mètres et autres décos pour décorer le Marché de Noël.

Elle installe également un sapin de 14 mètres sur la place et prend en charge sa décoration (guirlandes lumineuses et motifs).

Au travers des différentes animations de cette fin d'année, cette action répond au défi de l'image et de la notoriété du Projet de territoire, en contribuant au rayonnement festif de la ville.

Le budget prévisionnel global des animations de fin d'année est de 172 200,00 € réparti entre l'association Poitiers Le Centre et la Ville de Poitiers, étant entendu que Poitiers le centre bénéficie de recettes en percevant directement les recettes de location des chalets par les exposants.

La mise à disposition à titre gracieux fait l'objet d'une valorisation pour l'association bénéficiaire.

La part des dépenses de l'association s'élève à 117 600,00 € TTC et celle de la Ville à 57 600,00 € TTC, soit une répartition des charges à 67 % pour Poitiers le centre et à 33 % pour la collectivité à laquelle s'ajouteront toutes les prestations valorisées.

Après examen des dossiers, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention attenante.

| | | |
|---------------------------|----|-----------------------------|
| POUR | 50 | |
| CONTRE | 0 | |
| Abstention | 0 | |
| Ne prend pas part au vote | 1 | Mme Valérie FRANCHET-JUBERT |

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

| | |
|---|--------------------------------------|
| Affichée le | 9 décembre 2019 |
| Date de publication au Recueil des Actes Administratifs | |
| Date de réception en préfecture | 9 décembre 2019 |
| Identifiant de télétransmission | 086-218601946-20191202-118756-DE-1-1 |

| | |
|-------------------------|--------|
| Nomenclature Préfecture | 7.10 |
| Nomenclature Préfecture | Divers |

CONVENTION D'OBJECTIFS
FIXEE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE 2019

ENTRE

La Ville de Poitiers, représentée par son Maire Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil municipal du 3 décembre 2018,

D'une part,

ET

L'association FAE / Poitiers le Centre, représentée par son Président, Monsieur Benoît DELSUC,

D'autre part,

PREAMBULE

La Ville de Poitiers et l'association FAE / Poitiers le Centre s'accordent pour poursuivre et développer les animations de fin d'année, menées en commun, au bénéfice du centre-ville. Les fondements de cette collaboration sont assis sur les principes suivants :

- Le centre-ville est un tout, composé de commerces, mais aussi de logements, d'espaces publics, d'administrations.... C'est un lieu partagé par des populations aux statuts et aux préoccupations différentes. Pour dynamiser le centre-ville, il faut donc agir dans tous les domaines qui fondent sa vitalité : l'urbanisme, les déplacements, le logement, les activités économiques, la culture, la vie sociale, la communication, la vie scolaire...
- Chacun des acteurs concernés ne pourra mener une action efficace s'il agit seul. Il convient en conséquence de créer et développer un partenariat de réflexion et d'action permettant, autant que faire se peut, de concilier l'intérêt public dont est porteuse la Ville de Poitiers et les intérêts des acteurs économiques du centre-ville.
- Les fêtes de fin d'année représentent à la fois un temps fort de la vie commerciale et un moment privilégié et convivial de l'animation de la Ville de Poitiers.

Dans cette optique, il est proposé de fixer dans une convention d'objectifs et de partenariat les animations de fin d'année 2019, ainsi que les engagements respectifs de l'association Poitiers le centre et de la Ville de Poitiers autour de ces animations.

La présente convention d'objectifs comporte les indications sur les moyens matériels, techniques et financiers.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour but de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Poitiers et l'association Poitiers le Centre (PLC) dans le cadre des animations de fin d'année 2019.

Article 2 : Engagements de l'association Poitiers le centre

Par la présente convention, l'association Poitiers le centre s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions des animations de fin d'année 2019 suivant sur la place Leclerc :

- Installation d'une Grande roue de 45M ouverte au public, exploitée par le propriétaire du samedi 23 novembre au dimanche 5 janvier inclus
- Installation et gestion du marché de Noël sur la base d'une trentaine de chalets
- Installation et maintenance électrique
- Gardiennage et sécurité de ces animations et du public
- Nocturne du Marché les samedis 23 novembre et 22 décembre jusqu'à 21 heures

Pour la communication :

Déclinaison des visuels de communication pour ses outils :

- Annonce sur le site de Poitiers le Centre, page Facebook et compte Twitter
- Jeux concours sur les réseaux sociaux
- Diffusion de la Playlist DEEZER « Grand Poitiers », appellation d'origine créative

Ces opérations de communication représentent un montant de 2 400 € TTC.

Poitiers le Centre s'engage à valoriser le partenariat avec la Ville de Poitiers notamment en mentionnant la participation de la Ville de Poitiers (logo) sur chacun de ses supports de communication, dans ses relations avec les médias et sur le site du Marché de Noël.

Article 3 : Engagements de la Ville de Poitiers

Par la présente convention, la Ville de Poitiers s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions des animations de fin d'année 2019 suivant sur les places du Maréchal Leclerc et Charles De Gaulle et dans le centre-ville :

- Aide matérielle pour la mise en œuvre de la Grande roue et du marché de Noël, notamment par la mise à disposition de barrières et autres matériels (selon disponibilité)
- Prise en charge de l'ouverture des compteurs (tarif jaune), de la consommation électrique de la place Leclerc et du passage du câble électrique
- Mise à disposition d'un sapin naturel de 14M et de sa décoration
- Mise à disposition de 4 sapins de 4M pour agrémenter le marché de Noël
- Mise à disposition de ganivelle
- Prise en charge de la prestation d'un Père Noël (professionnel du spectacle) sur 7 dates : samedi 14 et dimanche 15 décembre, mercredi 18 décembre, samedi 21, dimanche 22, lundi 23 et mardi 24 décembre. Le Père Noël ira à la rencontre des enfants places Leclerc et De Gaulle

- Organisation de balades en calèche du parc de Blossac au square de la République et de baptêmes à poney pendant la période des vacances scolaires, soit du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier 2020 (sauf 25 décembre et 1^{er} janvier)
- Organisation d'un programme d'animations festives les samedi 23 novembre (ouverture du Marché de Noël) et 22 décembre (dernier samedi avant Noël) : Père Noël, lutins, clowns, sculpteur de ballons, maquillage, musique, spectacle familial et petit bal d'hiver.
- Gestion et coordination de deux chalets, rue Gambetta, dédiés aux associations solidaires du samedi 23 novembre au dimanche 22 décembre
- Gestion et coordination d'un chalet de créateurs et artisans d'art au cœur du Marché de Noël
- Coordination de l'ensemble des pôles d'animation sur le centre-ville, dont la Fête foraine au parc de Blossac

Pour la communication :

- Création du visuel Noël à Poitiers
- Ce visuel et les fichiers adéquats seront fournis à Poitiers le centre pour toutes ses opérations de communication : le coût des mises au format nécessaires sera à la charge de l'association
- Mise au format pour les supports propres à la Ville de Poitiers
- Affichage à l'échelle de la Ville de Poitiers et de la Communauté Urbaine : 120 x 176 cm et 40 x 60 cm
- Impression des documents de communication (affiches, signalétiques) pour les seuls besoins de la collectivité
- Annonce dans Poitiers magazine, Sortir, sur réseaux sociaux de la Ville de Poitiers, poitiers.fr et grandpoitiers.fr
- Pour le dépliant programme, participation financière pour diffusion dans les 40 Mairies de GP et b50 lieux publics de Poitiers
- Fabrication et pose de signalétique
- Conception et habillage aux couleurs de « Noël à Poitiers » des deux chalets solidaires et du chalet des créateurs
- Organisation d'une conférence de presse commune

Ces opérations de communication représentent un montant d'une enveloppe globale de 12 000 euros TTC.

Article 4 : Perception des droits de place

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, il est entendu que Poitiers le Centre (PLC) percevra directement les recettes de location des chalets par les exposants.

Article 5 : Obligations

La Ville de Poitiers étant le principal partenaire financier de l'association Poitiers le Centre (PLC), cette dernière s'engage, au titre de ce partenariat, à :

- Décliner le logo de la Ville de manière prépondérante sur tout support de communication réalisé dans le cadre des fêtes de fin d'année 2019
- Assurer une présence visuelle prépondérante pour la Ville lors des animations de fin d'année et en particulier autour de la Grande roue

L'association Poitiers le Centre et la Ville de Poitiers s'engagent mutuellement à se transmettre, avant fin février 2020, leur budget définitif des animations de fin d'année.

L'association Poitiers le Centre s'engage à transmettre, en fin d'exercice, les comptes de l'association conforme au plan comptable, certifiés par le commissaire aux comptes.

Le bilan financier devra être complété par un rapport d'activités qui rendra compte des obligations préconisées au présent article.

Article 6 : Durée de la convention

La convention est valable jusqu'à la fin des opérations financières, soit fin février 2020, et prend obligatoirement fin en cas de dissolution de l'association Poitiers le Centre (PLC) et dans ce cas, les sommes non utilisées seront remboursées à la Ville.

Article 7 : Assurance

L'association Poitiers le Centre est chargée d'assurer le matériel mis à sa disposition par la Ville de Poitiers afin de garantir son remplacement en cas de perte ou de vol. L'association devra transmettre aux services de la collectivité une attestation d'assurance (RC).

La Ville de Poitiers s'engage à prendre ses responsabilités concernant les animations qu'elle organise et gère.

Article 8 : compétence juridictionnelle

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de POITIERS (86) mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Poitiers, le
En cinq exemplaires originaux,

Le Président de l'Association,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Benoît DELSUC

Francis CHALARD